



UNION REGIONALE NORD - PAS DE CALAIS UNION REGIONALE PICARDIE

Participaient au titre de FO :

André CLETY FGF Picardie

Joël CANGE, FGF Nord – Pas de Calais

Compte rendu de la réunion du 12 mai 2015

sur le projet de réorganisation des services régionaux de l'Etat
dans le cadre de la fusion des régions Nord - Pas de Calais et Picardie

Etaient présents:

le préfet du Nord – Pas de Calais, préfigurateur (Jean-François CORDET)

le SGAR de Picardie

la directrice de projet (Anne Lorraine LATTRAYE)

les Directeurs des plateformes régionales

une représentante de la mission interministérielle (Anne Le Dé) (SGG).

l'ensemble des OS au CSFPE (sauf la CGC qui ne possède pas d'élus en CT
dans les services impactés)

les Directeurs ou leurs représentants.

Placée sous la présidence de Jean-François Cordet Préfet du Nord - Pas de Calais , préfigurateur. cette première réunion à Lille avait pour objet de réunir les organisations syndicales de la Fonction Publique d'Etat et les directeurs des services régionaux.

Le projet s'inscrit d'une part, dans la revue des missions, d'autre part, la réforme territoriale et vise à établir des propositions à destination du gouvernement sur des scénarios de réorganisation des services régionaux de l'Etat.

Le préfet a mis en avant l'enjeu de la rénovation de la charte de déconcentration, l'Etat devant être l'interlocuteur direct des collectivités et de leurs nouvelles compétences et rappellent que le nouveau Conseil Régional sera élu en décembre 2015.

Pour le préfet préfigurateur, il convient donc de s'interroger sur les missions de l'Etat au niveau central et local en s'adaptant aux attentes et besoins des citoyens au sens large (usagers, entreprises, élus locaux....).

- 2 -

Le 1^{er} Ministre a confirmé le maintien de l'échelon départemental de proximité et conforté jusqu'au moins en 2020.... Pour l'action de l'Etat dans le département, rien ne changerait. Pour les DDI par exemple, pas d'impact immédiat mais possible incidence sur les missions en fonction de la

réorganisation des services régionaux.

Tour de table des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA,) qui ont exprimé leur positions. FO seul a lu une déclaration préalable

Le préfet a tenté tout au long de cet échange de se montrer rassurant

Interventions FO :

Après avoir lu la déclaration ci-jointe nous avons insisté sur les points suivants :

Les conditions dans lesquelles se déroulaient cette réunion convocation à 6 jours pendant le mois de mai et le peu de temps consacré à cette soi-disant concertation (moins de 2 mois)

Réponse : Le préfet a reconnu que les délais étaient contraints également pour lui et ses services. Il a indiqué que c'était une commande du gouvernement, que son projet devait être remonté pour fin juin et que dans ces conditions il n'avait pas le choix. Il s'est cependant excusé pour cette première rencontre précipitée.

La date de présentation des projets de service (macro organigrammes).

*Réponse : Le projet de préfiguration doit être remonté pour fin juin . Le préfet a demandé aux binômes de directeur un diagnostic partagé. A l'issue de ce diagnostic un macro-organigramme tenant compte, des fonctions stratégiques et de l'ensemble des missions que l'Etat doit assumer, doit être rendu pour le **15 juin.**(Commentaire FO : on nous parle de négociation, mais il reste à peine un mois à l'ensemble des services pour présenter leur projet et convoquer leurs instances pour « négocier » ces projets.)*

L'assurance que les Chefs de Service aient un dialogue social renforcé au travers des CT et éventuellement de CT Commun et qu'ils tiennent régulièrement leurs représentants du personnel de l'avancement du projet (ex compte rendu de CODIR....)

Réponse : le préfet a insisté sur le fait que le dialogue social devait être clair et transparent et l'obligation pour les chefs de service de rencontrer leurs organisations syndicales dans un cadre formel. Le dialogue social doit se dérouler à 2 niveaux dans cette instance et dans les instances de chaque service.

Les conditions de fonctionnement de cette instance informelle

Réponse : Cette instance est informelle mais ces débats seront formels (compte-rendu nous sera adressé) . Le dialogue social se déroule à plusieurs niveaux DGAFP - Interministériel (mission confié au préfet Névache) - entre les

ministères - au sein de chaque service (demande aux services d'avoir dialogue social fort et transparent)

Le maintien de l'ensemble des sites afin d'éviter un risque d'éloignement des services publics de proximité et d'aggraver les conditions de travail des agents, ce qui serait catastrophique.

Réponse : il n'est pas question de toucher, à priori, aux implantations . Néanmoins, chaque directeur va travailler sur un projet, celui-ci aura des conséquences sur la localisation immobilière et sur les ressources humaines.

Les difficultés que subissent les agents devant la multitude des réformes, les mobilités déjà subies. Egalement la difficulté des transports entre nos régions et les mobilités qui accroîtraient les souffrances (RPS)

Réponse : le Préfet constate que les réformes rapprochées ont eu des conséquences et est conscient des Risques Psycho Sociaux. Il assure que les agents doivent être dans de bonnes conditions de travail afin de pouvoir remplir leurs missions. Il souhaite le développement de la notion d'écoute et de conseil aux agents , individuellement et collectivement. Les conseillers mobilité carrière et les plate forme RH devront être mobilisés. Il informe que des mesures d'accompagnement et d'aide au repositionnement vont être mises en place :

Au niveau interministériel :(primes de restructuration-indemnité de départ - facilités de départ - prestations d'aides à la mobilité).

Au niveau régional : (ateliers marché de l'emploi public – bourses régionales interministérielles de l'emploi public - conduite à la transformation – formation des cadres – appui particulier – mutualisation départemental et infra départemental)

Au niveau des services : (création d'une cellule d'écoute et d'un plan d'action des RPS - espaces dédiés dans les intranets – boîte à idées possible- questionnaires sur les besoins des agents...)

(Commentaire FO : la liste des actions mises en place, non créés ni budgétées pour le moment, si elle se veut rassurante, démontre clairement que nous sommes dans un plan social de grande ampleur)

Le nombre de mobilités dans notre région (10700 prévues au niveau national selon un rapport d'inspection). Nous avons bien entendu également insisté sur le fait qu'il ne devait y avoir aucune mobilité contrainte et demander un état des lieux du nombre d'agents concernés service par service et les implantations.

Réponse : Pour le Nord Pas de Calais 2187 agents impactés, pour la Picardie 855 agents. Aucun chiffre n'est connu pour le moment en terme de mobilité. Ce seront les projets de service qui en définiront le nombre. Il indique que les agents qui ne désireront pas suivre leur poste auront un accès facilité vers

d'autres services (Commentaire FO : sur quels postes ? dans quels services ? La diminution continue des emplois dans l'ensemble des services, même ceux non impactés par cette réforme, rendent cette promesse difficile voire impossible à tenir). Une étude d'impact des réorganisations devra être menée. Il y a une responsabilité territoriale et les services déconcentrés et plate forme RH des 2 régions doivent être mobilisés en ce sens. Un recours à la gestion prévisionnelle des emplois est nécessaire.

L'égalité de traitement entre les régions fusionnées.

Réponse : Le préfet dit ne vouloir avantager aucune des 2 régions. Il souhaite un équilibre de la représentation des territoires qui tienne compte de la spécificité des ministères. Il souhaite ne pas affaiblir l'Etat devant des collectivités fortes et créer un collectif qui fonctionne au mieux. Il souhaite conforter la présence territoriale de l'Etat aussi bien au niveau départemental que régionale. Il désire un Etat stratège autour d'un vrai état-major régional.

La possibilité pour les représentants du personnel de chaque service de rencontrer le préfet ou sa directrice de projet pour parler de problèmes spécifiques aux services.

Réponse : Le préfet n'est pas opposé à ce que sa directrice de projet puisse rencontrer les représentants du personnel des services qui en feraient la demande.

Le respect du statut général et des statuts particuliers et des CAP de chaque service ou ministère.

Réponse : Le préfet déclare que le statut général et les statuts particuliers ainsi que les CAP seront respectés. Il affirme que l'Etat ne peut pas tout faire à la fois et que ces réformes ne sont pas à l'ordre du jour.

Les moyens à mettre en place pour que le dialogue social puisse exister (possibilité de réunions préparatoires entre les représentants de chaque région , remboursement des frais, facilité de transport...)

Réponse : Le préfet désire que le dialogue social se déroule dans de bonnes conditions et est conscient que cette restructuration implique des moyens à mettre en place.

La demande du calendrier prévisionnel et que la prochaine réunion se déroule en Picardie.

Réponse : les 2 prochaines réunions devraient avoir lieu aux alentours des 10 (à Amiens) et 24 juin.